

Original

**Décret n° 2001- 69 du 31 janvier 2001
portant nomination du Directeur de la
Promotion de l'Education Physique du
Ministère des Sports et Loisirs**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur rapport de la Ministre des Sports et Loisirs ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2001-42 du 24 janvier 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2000-795 du 2 novembre 2000 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2000-847 du 29 novembre 2000 portant organisation du Ministère des Sports ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

D E C R E T E

Article 1 : Monsieur DOUHOU PIÈRRE (Mle 130 963 V), Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, de classe principale, est nommé Directeur de la Promotion de l'Education Physique.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages attachés à ses fonctions conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : La Ministre des Sports et Loisirs, le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Fait à Abidjan, le 31 janvier 2001



Laurent GBAGBO